

## Le mot du Maire

Le 26 mai dernier, au cours de la nuit, une tempête d'une extrême violence a traversé notre village, causant en quelques minutes de nombreux dégâts, principalement sur le réseau électrique et sur les bois mais aussi sur quelques habitations. Les conséquences de ces vents violents auraient pu être plus importantes ; fort heureusement étant donné l'heure de l'évènement on ne déplore aucun blessé. Dès le lendemain, au réveil, quelques bénévoles ont offert leur concours et leur matériel, tracteur, tronçonneuses, câble afin de dégager les routes dans les hameaux. Je tiens à les en remercier sincèrement.

Un mois et demi après, des arbres continuent de tomber au passage de vents un peu forts. Certains menacent encore quelques maisons, mais aussi les réseaux électrique et téléphonique. Le tissu forestier restera durant une longue période très fragilisé et très vulnérable. Je ne peux que recommander à chacun une grande prudence si vous devez emprunter des zones boisées. Surveillez les enfants. Un tronçon de la rue Saint-Blaise et le chemin des Auges sont encore fermés à la circulation et aux piétons. Certains individus, satisfaits de braver les interdits, franchissent ces barrages et prennent des risques importants.

Il me paraît primordial de rappeler qu'après le passage d'un phénomène naturel dangereux, chacun doit s'informer sur son voisinage et notamment sur la situation des personnes seules ou âgées. La solidarité au sein de notre communauté a toute sa place dans ces moments difficiles. En cas de répétition d'un tel phénomène une cellule de crise se constituera en Mairie afin de centraliser les appels.

Ce n° 6 du Journal de Serches consacre une pleine page à cette tempête.

Je vous souhaite de bonnes vacances d'été.  
BK

## Une tempête qui restera dans notre mémoire

Dans la nuit du 25 au 26 mai, une tempête d'une extrême violence avec des vents atteignant les 145 km/h a frappé notre village et les villages avoisinants. L'épisode fut bref, une trentaine de minutes et accompagné d'orages.

Les témoins décrivent « des rafales tournantes autour de la maison », « une lumière intense et permanente », « les toits vibrent », « les murs tremblent ». Certains avouent aussi n'avoir rien entendu !

A leur réveil, les Serchois ont constaté de nombreux dégâts.

A l'exception de la rue du Moulin vers Soissons, tous les autres axes routiers étaient coupés par la chute de très nombreux arbres. Peu à peu, apparaissait par endroits un spectacle d'apocalypse. Des arbres cassés ou tombés rue St-Blaise, à Dhuizy, route du Mont de Soissons, au Tonkin, sur la RD 952 vers Braine. Le hameau de Coursouris était isolé et certaines maisons se sont retrouvées sans électricité, ni téléphone. Au Mont-de-Soissons, également privé de téléphone, deux pylônes de la ligne 63 000 volts sont

tombés. Sur le chemin des Auges, trois pylônes en béton de la ligne 15 000 volts ont été brisés sous le poids des arbres (notre photo). Le Tonkin a subi de gros dégâts.



chemin des Auges. Photo B. Kasprzak

Dès 8 h 30, une cellule de crise s'est constituée en Mairie. Marie-Christine Rain centralisait les appels pendant que sur le terrain le Maire procédait à un état des lieux, estimait les dégâts au niveau de la voirie et des réseaux et définissait les priorités dans les urgences.

La priorité était le rétablissement de la circulation sur les principaux axes routiers afin que passent les secours et les gestionnaires des réseaux pour rétablir le courant électrique et le téléphone. Il a fallu, en même temps, dégager les routes secondaires et les hameaux pour rechercher d'éventuels blessés. Il a fallu porter assistance auprès de certaines personnes seules, âgées et très choquées. Une entreprise est venue de suite en renfort pour dégager les grands axes, appuyée par Rolland Crapart et Félicien Michel qui ont travaillé durant plusieurs jours.

Les particuliers, aussi, se sont mis au travail, ils ont sorti leurs tronçonneuses pour nettoyer leur chemin ou pour débiter leurs arbres déracinés ou cassés.

Les dommages sur les immeubles paraissent relativement mineurs : tuiles et ardoises envolées. Cependant, certaines propriétés ont subi des dégâts plus importants. A la Ferme de Serches, la famille Williate déplore de graves préjudices. Au Tonkin, un hangar s'est effondré et un vieux tilleul est tombé près de l'habitation des époux Tassin. A Dhuizy, des vieux arbres de l'allée du château n'ont pas résisté. Des cheminées ont cassé, comme chez Mme Bordet et chez les époux Tourigny. Enfin la rupture de la tête d'un sapin a entraîné la chute d'une pierre qui a traversé le toit d'un appartement chez Henri Cerveaux.

Vue l'heure tardive du sinistre, tout le monde se trouvait à la maison, ce qui explique, heureusement, l'absence de victimes. En pleine journée les conséquences auraient été plus dramatiques.

Dans la journée, pompiers, Sicae, RTE, France télécom, Maire, employés communaux et bénévoles étaient à pied d'œuvre. Quasi coupées le matin, toutes les routes étaient ré-ouvertes à 17 h, les réseaux électrique et téléphonique rétablis, excepté pour une habitation.

## Un mois et demi après

Le 28 mai, le Maire a signé un arrêté interdisant l'accès au chemin des Auges en raison du danger que représentait la présence d'un câble de 15 000 volts au sol et de peupliers brisés enchevêtrés.

Du 22 au 24 juin, la Sicae a fait procéder à un nettoyage des bois aux abords des lignes afin de remettre en état cette ligne.

Le 24 juin, une société d'élagage, venue à la demande du Maire, a constaté la fragilité des racines des hauts peupliers de plus de 30 mètres de la rue Saint-Blaise. La voie publique étant menacée, le 25 juin, le Maire a signé un second arrêté

interdisant la circulation dans les deux sens entre le 14 rue St-Blaise et le 2 Coursouris et ceci jusqu'au 31 août.

Le dessèchement précoce des arbres non tombés montre les cassures, non visibles voici un mois. Malheureusement, des arbres verts continuent de tomber. Vendredi 19 juin, un arbre a emporté dans sa chute les fils électrique et téléphonique rue St-Blaise. Début juillet, plusieurs arbres sont tombés après un orage.

Après avoir dressé un long état des lieux, la Mairie a pris contact avec les propriétaires dont les arbres menacent le domaine public, afin que ceux-ci fassent abattre les arbres dangereux dans un délai d'un mois. Il appartient aux particuliers de faire de même lorsqu'ils constatent des faits similaires aux abords de leur habitation.

Chacun doit rester vigilant car le tissu forestier fragilisé restera dangereux jusqu'au printemps prochain. Les promenades dans les bois sont vivement déconseillées.

## Pour le futur : rappels

En cas d'émission d'un bulletin d'alerte par météo-France, généralement relayé par la préfecture et la Mairie, il est nécessaire de restreindre les sorties. Rentrer chez soi, fermer les fenêtres, libérer la ligne téléphonique, prévoir lampe à pile électrique ou bougies et allumettes ainsi qu'une radio à piles et suivre les informations locales ou nationales.

Si un événement hors du commun et dangereux venait à se reproduire, appeler le 17 en cas de détresse.

Après le sinistre, il faut répertorier les dégâts. Si urgence classique, appeler les services de secours ou les numéros verts des gestionnaires de réseaux (Sicae, Lyonnaise, France Télécom). Pour les autres urgences, téléphoner à la Mairie et laisser un message sur le répondeur en laissant votre identité, vos numéros de téléphones (fixe et portable) et la raison de votre appel. Ou alors, appeler le Maire, un adjoint ou un conseiller.

En Mairie, une cellule de crise se constituera et analysera les priorités. Tout appel de détresse retiendra l'attention. En revanche, il sera traité en fonction des priorités. Nul besoin de s'énervier. Même les numéros d'appels prioritaires dont la Mairie dispose sont alors saturés et l'on peut attendre jusqu'à une heure pour rétablir un contact avec un service. La tempête de mai a frappé la moitié Nord du département d'où une grande saturation dans les appels.

## En attendant

**S**i vous disposez d'un matériel particulier : tronçonneuse, moto-pompe, élingue, groupe électrogène, tracteur, bâches, lit de camp, couvertures de survie, etc. ou si vous avez des compétences en premiers soins, et si vous êtes prêt à proposer votre aide en cas de nouvel évènement, contactez la Mairie.



Roland Crapart au déblaiement, cliché B. Kasprzak

## La fête communale

**L**a nouvelle commission municipale « animations », s'est réunie afin de réfléchir sur le déroulement futur de la fête communale. La première décision, approuvée par le conseil municipal, est de limiter la durée de la fête au week-end. La Mairie organisera désormais les festivités, les associations seront également présentes si elles le souhaitent. Voici le programme arrêté à ce jour :

Samedi après-midi concours de boules et de tir à la carabine, buvette organisée par « Les Renards en Fête » ; Samedi soir fête foraine et bal country.

Dimanche spectacle de la compagnie Isis, tours de manège gratuits pour les enfants de Serches, dégustation gratuite du boudin.

Lundi messe, bénédiction des tombes, vin d'honneur et repas payant.

Si vous souhaitez rejoindre la commission « animations », la prochaine réunion se tiendra le 4 septembre à 20 h 30.

## Chemin du Tonkin à la RD6

**N**ous avons évoqué dans le n° 4 du Journal, cette petite portion de chemin bitumé reliant le Tonkin et Dhuizy par la RD 6. Le conseil municipal de Serches souhaite voir une rénovation de la portion la plus dégradée située sur le territoire d'Acy. Début mai, des travaux d'entretien par enrobage ont été réalisés sur la section Serchoise. La mise en place de la déviation routière liée aux travaux d'assainissement sur Acy-le-Bas avait sensiblement augmenté le trafic. La commune d'Acy dans son budget voirie en préparation pour 2010

sollicite auprès de celle de Serches une participation financière à hauteur de 5 000 € pour un budget de 30 000 €. Madame le Maire souhaite que contribuent également la commune d'Ambrief et la sucrerie de Bucy-le-Long. En attendant une évolution du dossier, le Maire d'Acy a pris un arrêté temporaire précisant une limitation de vitesse à 30 km/heure sur la portion très endommagée.

## Recensement

**L**e recensement de la population se déroulera du 21 janvier au 20 février 2010. Le Maire doit désigner l'agent recenseur qui opérera sur la commune de Serches. La charge de travail de l'agent est estimée, pour une commune de moins de 1 000 habitants, à 12 jours : 4 jours entre début novembre et le 21 janvier consacrés à la préparation de l'enquête, puis 8 jours pour la réalisation de l'enquête. Cet agent devra apprécier les relations humaines et maîtriser l'outil informatique. Il sera indemnisé sur la base du nombre de personnes recensées. Si vous êtes intéressé(e) envoyez votre candidature à la Mairie.

## Victoire du foot

**L**e 1er juin 2009, l'équipe des seniors en 3ème division a remporté la coupe de l'encouragement à Bohain-en-Vermandois. Celle-ci vise à récompenser les petits clubs qui sont allés le plus loin dans la coupe de l'Aisne. Les jeunes d'Acy et Serches ont vaincu l'équipe de Gricourt 4 à 0.

La reprise des entraînements du football club d'Acy est prévue le 10 août. Pour les nouveaux arrivants les inscriptions peuvent se faire tout au long de l'année, le prix de la licence s'élevant à 30 € pour les jeunes (de débutants à - de 18 ans) et 45 € pour les vétérans. Le club, faisant partie d'une entente, accueille aussi les jeunes de moins de 15 ans de Vénizel et de Bucy-le-Long.

Pour plus d'informations, contactez Philippe Leroy au 03.23.72.57.20.

## Familles Rurales

**L**e centre de loisirs d'Acy ouvre ses portes du 6 au 31 juillet, aux enfants de 4 à 12 ans. Différentes activités leur sont proposées à la salle des fêtes d'Acy.

Les petits sont venus camper une nuit à Serches. Du 13 au 17 juillet, les plus grands sont à la "Kafouillabase" en baie de Somme.

Pour la semaine du 20 au 23 juillet, les 6-8 ans iront à la ferme de la Berque. Il reste encore des places, n'hésitez pas !

Pour plus d'informations, contactez Vanessa Vachet au 06.17.41.36.01.

A partir du mois de Septembre, venez découvrir dans l'ancienne école de Serches le travail de la terre et ses différents modes de cuisson grâce au nouvel atelier poterie qui aura lieu tous les mardis de 18 h à 20 h. Vous aurez la possibilité de réaliser vous-même vos saladiers, tasses, vases et autres récipients qui seront cuits et émaillés. Pour tous renseignements, contactez Marie Miranda au 06.83.74.64.61.

## Permanence Mairie

**L**a secrétaire de Mairie, Marie-Christine Rain, sera en congé du 1<sup>er</sup> au 22 août. Comme l'année précédente, les permanences du mardi seront assurées de 18 h à 20 h par le Maire et les adjoints.

Roland Crapart sera également en congé en du 1<sup>er</sup> au 29 août.

## Salle communale

**L**es derniers mois, après quelques travaux de mise en conformité, la commission patrimoine communal a planché sur la rédaction des documents relatifs à la mise en location de la salle (contrat de location, règlement intérieur, formulaire de demande) puis sur les tarifs. Ces documents et les tarifs ont été soumis au conseil municipal qui les a validés. La location aux particuliers de la salle communale, dont le nombre est limité à 50 personnes, prend effet à compter du 15 août. Voici les tarifs :

|  |       |
|--|-------|
| Le week-end, du 15 mai au 14 septembre                       | 160 € |
| Le week-end, du 15 septembre au 14 mai                       | 200 € |
| La journée en semaine, du 15 mai au 14 septembre             | 30 €  |
| La journée en semaine, du 15 septembre au 14 mai             | 50 €  |
| L'après-midi de 13 h à 18 h pour anniversaire et fête enfant | 30 €  |

## Fête des voisins

**C**e 26 mai, c'était la « fête des voisins ». A l'initiative de l'association « Serches pas ailleurs », des serchois se sont retrouvés à la salle communale pour déguster, dans une ambiance conviviale, des mets succulents cuisinés par les uns et les autres : saucisses grillées, salades composées, tartes... Une occasion de se rencontrer, de se connaître. A renouveler peut-être l'an prochain ?

## Rentrée scolaire pleine d'incertitudes

**L**e 19 juin dernier s'est déroulé à l'école Charles Chevallier d'Acy, le 3<sup>ème</sup> et dernier conseil d'école de l'année 2008-2009.

A la prochaine rentrée, le jeudi 3 septembre, deux nouveaux enseignants, Mme Degremont et M.

Profit, viendront renforcer l'équipe pédagogique pour s'occuper des 125 enfants scolarisés sur le regroupement scolaire Acy-Serches. La venue de deux nouvelles recrues se justifie par l'ouverture d'une classe supplémentaire et par le départ de l'instituteur d'Acy-le-Haut qui n'était pas titulaire du poste. Ce renfort soulage l'équipe en charge des maternelles « groupe fort » avec 65 petits, moyens et grands, c'est pourquoi deux classes maternelles sont envisagées.

La question demeure en suspens sur la répartition des plus grands du 3<sup>ème</sup> cycle. Les parents, qui ont vu évoluer leurs enfants en CM1 avec 18 "grands" maternelles et les autres années toujours avec des plus petits, sont inquiets.

En attendant, souhaitons de bonnes vacances récupératrices à ces enfants.

## Ligne Sicae

**A**u cours d'une réunion des délégués de la SICAIE, tenue en mai dernier, Madame le Maire de Serches a demandé l'enfouissement de la ligne 15 000 volts qui traverse la commune le long du ru au niveau du chemin des Auges. La récente tempête avait une fois de plus démontré les risques causés par les chutes d'arbres sur cette ligne. Risque d'une rupture de courant sur la majeure partie du village, mais également risque d'électrocution causé par des câbles à terre masqués par la végétation. La Sicae s'est déclarée favorable sur le principe d'autant que cette ligne dessert en amont, vers Braine, cinq autres communes. Toutefois ce type de projet nécessite des études préalables et il s'écoule en moyenne au moins quatre ans de délai avant le début des travaux. Le 6 juillet, B. Kasprzak recevait une très bonne nouvelle : l'enfouissement de cette ligne stratégique débutera avant la fin de cet été !

## Eau potable

**L**es derniers résultats d'analyse de l'eau sont affichés en Mairie. Voici les conclusions de la DDASS « Eau de bonne qualité bactériologique, non conforme, sur le plan chimique, aux exigences de qualité définies par le Code de la santé publique. Cependant, l'eau est consommable ».

## Déchets verts

**P**lusieurs personnes gardent la désagréable habitude de rejeter leurs déchets verts sur les chemins et le long du ru. Afin d'éviter des sanctions, nous leur rappelons qu'ils trouveront aisément des composteurs à Soissons en divers points de vente. Ils peuvent également s'informer sur les horaires de la déchetterie.